

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 17 AVR. 2023

ID : 085-200061265-20230411-2023_3_11-DE

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 15

DELIBERATION
DL CIAS 2023-3-11

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :
- la transmission en Sous-
Préfecture le : 17 AVR. 2023
- la publication le : 17 AVR. 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, convoqué le 4 avril 2023, s'est réuni à 18h à la salle 1 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Guillaume BOSSARD, François COURTIN, Céline DELOMME, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Christine ROBRIQUET, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Roselyne ARCHAMBAUD, Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Mylène BLANCHARD, François BLANCHET, Raphaël CHAUSSIN, André COQUELIN, Christine CRESTOIS, Nelly HERROU, Nadine LECART, Dominique MALARY, Denise RENAUD, Dominique SIONNEAU.

Pouvoirs : François BLANCHET à Jean SOYER, Nadine LECART à Muriel HABERT.

Muriel HABERT est désignée secrétaire de séance.

Approbation du Compte de Gestion 2022
(budget principal et budget Annexes)

Centre Intercommunal d'Actions Sociales
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel cias@payssaintgilles.fr

M. le Responsable du Service de gestion comptable de Challans a transmis les comptes de gestion d du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Pour le budget principal et des budgets annexes, ils s'établissent ainsi :

Budget	Résultat de clôture 2021	Dépenses	Recettes	Résultat de clôture 2022
Budget principal	- 166 161,18 €	4 172 193,41 €	4 378 545,59 €	40 191,00 €
Investissement		1 763,79 €		- 1 763,79 €
Fonctionnement	- 166 161,18 €	4 170 429,62 €	4 378 545,59 €	41 954,79 €
CHT	130 173,89 €	77 235,40 €	96 849,22 €	149 787,71 €
Investissement	142 595,31 €	12 442,25 €	45 829,00 €	175 982,06 €
Fonctionnement	- 12 421,42 €	64 793,15 €	51 020,22 €	- 26 194,35 €
EHPAD	61 626,46 €	281 632,58 €	280 240,31 €	60 234,19 €
Investissement	235 377,85 €	104 989,69 €	127 164,00 €	257 552,16 €
Fonctionnement	- 173 751,39 €	176 642,89 €	153 076,31 €	- 197 317,97 €
Résidence Autonomie « Les Primevères »	2 603,24 €	563 461,34 €	508 228,34 €	- 52 629,76 €
Investissement	7 819,59 €	88 338,78 €	81 841,98 €	1 322,79 €
Fonctionnement	- 5 216,35 €	475 122,56 €	426 386,36 €	- 53 952,55 €
SAAD	- 4 620,28 €	71 899,03 €	48 734,05 €	- 27 785,26 €
Investissement				
Fonctionnement	- 4 620,28 €	71 899,03 €	48 734,05 €	-27 785,26 €
TOTAL TOUS BUDGETS	23 622,13 €	5 166 421,76 €	5 312 597,51 €	169 797,88 €

Il est précisé que le résultat de la section d'investissement du budget annexe Résidence Autonomie « Les Primevères » est différent de celui déterminé par le CIAS.

Le résultat de clôture de 2021 mentionné sur le compte de gestion 2022, 7 819,59 € est différent de celui mentionné sur le compte de gestion 2021, 9 067,52 €, entraînant un écart de reprise de 1 247,93 €.

Cette différence fera l'objet d'une correction au cours de l'exercice 2023.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L. 1612-13 et L2121-31 et L. 5216-1 et suivants,

Vu les comptes de gestion 2022 établis par le M. le Responsable du Service de gestion comptable de Challans,

Considérant que le résultat de la section d'investissement du budget annexe Résidence Autonomie « Les Primevères » fera l'objet d'une régularisation au cours de l'exercice 2023,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article unique : d'approuver les comptes de gestions 2022 du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, énumérés ci-après et tels que présentés au rapport :

- Budget Principal CIAS
- Budget annexe « CHT SAINT GILLES CROIX DE VIE »
- Budget annexe « EHPAD HARMONIE LA CHAIZE GIRAUD »
- Budget annexe « RESIDENCE AUTONOMIE LES PRIMEVERES ST MAIXENT SUR VIE »
- Budget annexe « SAAD »

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

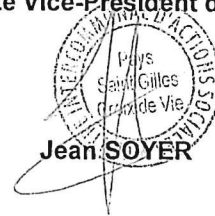
Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 17 AVR. 2023

ID : 085-200061265-20230411-2023_3_11-DE

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 13 avril 2023,
Le Vice-Président du CIAS,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.